



CONSEIL GÉNÉRAL
D'INDRE & LOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DU
DÉPARTEMENT

DIRECTION DU
PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL
ET DES COLLÈGES

A.D.M.I.S.

12, place de Verdun

30220 AIGUES MORTES

Tours, le 20 OCT. 2008

**OBJET : Marché de maintenance et achats de matériel de lutte
contre l'incendie, robinets d'incendie armés**

Monsieur,

Suite à votre courrier référencé ci-dessous, je vous informe qu'il est indiqué dans le règlement de consultation de notre marché que les agréments pris en compte seront APSAD, CNMIS ou CNPP ou **équivalents**.

Il est bien entendu que les autres agréments pouvant être proposés par les entreprises sont étudiés et validés à preuve équivalente de garantie présentée. Après étude, le votre sera ainsi pris en compte.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service
de l'Architecture et des Bâtiments,

Gilles RICHET

Service Architecture et Bâtiments

V/Ref. : Votre lettre du 07/10/2008

N/Ref. : DPDC/I.D/LP - 08.3523

Corr. : I. DEMONGE

Poste : 69168